Envoyé en préfecture le 08/02/2024
Reçu en préfecture le 08/02/2024
Publié le
ID : 095-219504479-20240202-202403-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **2024 - 03**
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEUILLY EN VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 02 février 2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER,** Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents **: Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE,**
MM. : Antonio DA COSTA, Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON

Ont donné pouvoirs : **Marion LIPAROTTI à Jérôme OLIVIER**
Laurence ROCHAS à Philippe CAPRON

Absent : **Frédéric MARCHAND**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 20h.

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVC

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 29 juin 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Centre a procédé à la modification de ses statuts,

La notification aux communes est en date du 24 novembre 2023.

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes Vexin Centre à compter du 1er janvier 2013,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Vu le dernier arrêté Préfectoral en date du 18 janvier 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2023 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Après exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 08/02/2024
Reçu en préfecture le 08/02/2024
Publié le
ID : 095-219504479-20240202-202403-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **2024 - 03**
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEUILLY EN VEXIN

- Approuve les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre, en raison des créations d'une commune nouvelle d'Avernes (Fusion d'Avernes et Gadancourt) au 1er janvier 2020 et d'une commune nouvelle de Commeny (Fusion de Commeny et Gouzangrez), suivantes : Marines, Chars, Berville, Boissy l'Aillerie, Seraincourt, Us, Sagy, Vigny, Cormeilles en Vexin, Ableiges, Avernes (Avernes et Gadancourt), Nucourt, Santeuil, Grisy les Plâtres, Frémécourt, Condécourt, Longuesse, Haravilliers, Le Perchay, Frémainville, Montgeroult, Cléry en Vexin, Bréançon, Courcelles sur Viosne, Théméricourt, Le Bellay en Vexin, Neuilly en vexin, Brignancourt, Commeny (Commeny et Gouzangrez), Le Heaulme, Guiry en Vexin, Moussy, Theuville.

- Autorise Madame la Présidente de la Communauté de Communes Vexin Centre à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Cette délibération sera transmise aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme,
Fait à Neuilly-en-Vexin, le 02/02/2024
Le Maire

Mairie de Neuilly-en-Vexin (Val-d'Oise)